

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2024-109

PUBLIÉ LE 15 MAI 2024

# Sommaire

## **Sous-préfecture de Cosne-Cours sur Loire /**

58-2024-05-14-00001 - arrêté modifiant l'arrêté n°58-2023-12-11-00007 du 11 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cosne Cours sur Loire (1 page)

Page 3

Sous-préfecture de Cosne-Cours sur Loire

58-2024-05-14-00001

arrêté modifiant l'arrêté n°58-2023-12-11-00007  
du 11 décembre 2023 portant nomination des  
membres des commissions de contrôle chargées  
de la régularité des listes électorales dans les  
communes de l'arrondissement de Cosne Cours  
sur Loire

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PRÉFECTURE DE COSNE COURS SUR LOIRE**

**Arrêté du 14 mai 2024 n°58-2024-  
modifiant l'arrêté n°58-2023-12-11-00007 du 11 décembre 2023  
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité  
des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire**

**Le Préfet de la Nièvre,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** l'arrêté n°58-2023-12-11-00007 du 11 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ;

**VU** la désignation du délégué par la Présidente du Tribunal Judiciaire du département de la Nièvre, en date du 14 mai 2024 ;

**VU** l'arrêté n°58-2023-12-08-00007 du 8 décembre 2023 portant délégation de signature à Mme Magalie MALERBA sous-préfète de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ;

**CONSIDÉRANT** le décès de Monsieur Richard THIBAUDAT, délégué du tribunal judiciaire au sein de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Beaumont-la-Ferrière ;

**SUR PROPOSITION** de Madame la sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er** – L'arrêté n°58-2023-12-11-00007 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire est modifié ainsi qu'il suit :

Monsieur Pierre DEVESSIERE est désigné délégué du tribunal judiciaire en remplacement de Monsieur Richard THIBAUDAT.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon 22 rue d'Assas CS 61616 21016 Dijon cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application "télérecours citoyen", accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** – La sous-préfète de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire et le maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Cosne-Cours-sur-Loire, le 14 mai 2024

La sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire

  
Magalie MALERBA